



DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **38**
Nombre de membres présents : **25**
Nombre de votants : **29**
Date de convocation : **24/10/2018**

**OBJET : ELECTION MEMBRE DU BUREAU
COMMUNAUTAIRE**

L'an **Deux Mille DIX-HUIT** le 31 OCTOBRE, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.René OLIVE, Président.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

TAURINYA, LLOBET (Brouilla) – AUSSEIL (Caixas) - CHINAUD (Calmeilles) - LEHOSSINE (Camélas) – CHEREZ (Castelnou) - PUJOL (Fourques) - TOURNE (Llauro) - MAURAN (Montauriol) – PUIG (Sainte Colombe) – FERRER (Terrats) - OLIVE, GONZALEZ, LAVAIL, LEMORT, VOISIN, RUIZ, MON, BERNADAC, BOURRAT, PEREZ, BATALLER-SICRE (Thuir) – LESNE (Tordères)– ALBERT (Trouillas) - PERALBA (Villemolaque).

Procurations :

CRUCQ Nadine (Fourques) à J.L.PUJOL
S.RAYNAL (Thuir) à B.BATALLER-SICRE
R.ATTARD (Trouillas) à J.ALBERT
G.FLACHAIRE (Villemolaque) à J.C.PERALBA

Excusé(e)s :

L.FERRER (Thuir)

Absents:

L.BERNARDY, F.CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres)
C.VILA (Oms)
P.BELLEGARDE (Passa)
P.XANCHO (Saint Jean Lasseille)
P.MAURY (Thuir)
J.AMOUROUX (Tresserre)
B.COUSOLE (Trouillas)

Madame Nicole MON est élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance du Conseil est adopté à l'unanimité.

Certifié exécutoire

Publié ou Notifié

le

ELECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE SUITE AU DECES D'UN MEMBRE

VU les statuts de la Communauté de Communes des Aspres, et notamment son article 7,
 VU l'article L.5211-10 CGCT
 VU la délibération n°107/2018 prise en cette même séance, installant M.AUSSEIL Francis au poste de conseiller communautaire,

Le Président **RAPPELLE** que conformément à l'article 7 des statuts de la Communauté de Communes des Aspres, le bureau de l'EPCI est composé comme suit :

Extrait des statuts de la communauté de communes des Aspres [

...]« le bureau de l'EPCI est composé d'un président, d'un ou plusieurs vice-présidents, et éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres.

Il est décidé la composition du Bureau de la communauté, tel que suivante : le Président, l'ensemble des vice-présidents, et des maires, ou leur représentant.

Il est voté la composition suivante :

- du Président de la Communauté
- de 11 Vice-Présidents
- de 12 Membres »

Suite au décès de M. Alain DOUTRES, Maire de CAIXAS, Conseiller communautaire, et membre du Bureau Communautaire, le Président **EXPLIQUE** qu'il convient d'élire un nouveau membre du Bureau Communautaire pour la représentativité de la commune de CAIXAS.

A ce titre, il **LANCE** appel à candidatures, auquel Monsieur Francis AUSSEIL se porte seul candidat pour représenter la commune de CAIXAS,

A l'unanimité des membres du Conseil Communautaire, le vote est autorisé à main levée.

Les résultats sont les suivants :

Membres en exercice : 38
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 29
Suffrages exprimés : 29
A obtenu : Monsieur Francis AUSSEIL : 29 voix

Monsieur Francis AUSSEIL ayant obtenu l'unanimité au premier tour est proclamé membre du Bureau.

Le Conseil Communautaire,
 après en avoir délibéré,
 à l'unanimité des membres présents ou représentés,

ACCEPTÉ la nomination de Monsieur Francis AUSSEIL, membre du Bureau Communautaire

Et **PROCEDE** à son installation.

Ainsi Fait et délibéré à THUIR, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
René OLIVE

